

Arrêté N° 2019-243

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Master2 Communication Sociale et management de l'information dans les organisations », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 28 novembre 2019

Pour La Présidente,  
La Vice-présidente chargée de la  
formation et de la vie étudiante



*Valérie Haas*

Valérie HAAS

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2019 - 2020

Intitulé exact du diplôme :

Master2 Communication Sociale et management de l'information dans les organisations

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	AUBOUSSIER Julien	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	MABILLOT Vincent	MCF
Enseignant-chercheur Titulaire	VERCHER Elisabeth	MCF
Professionnel Titulaire	PAULHAC Céline	Chargée de communication A la ville de Communay
Professionnel Titulaire	VILLARD Vincent	Directeur de l'agence WBH

ACADEMIE DE LYON  
UNIVERSITE LYON 2  
LUMIERE  
Jaffie hay